

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 62

présenté par
Mme Colombier

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 61, après le mot :

« fois »,

insérer les mots :

« propres, souveraines, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire de préciser dans le présent alinéa que la France, y compris dans le cadre de coopérations"rations, doit conserver une maîtrise propre et souveraine dans le développement, la mise en oeuvre l'emploi des capacités d'action.

Telle est la précision apportée par cet amendement.